



Annecy, le 07 septembre 2018

La directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Savoie
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de la Haute-Savoie

à

Mesdames, Messieurs
les prestataires de santé

Service de
l'enseignement
public

Bureau 672 des
affaires
médicales

Affaire suivie par
Katia DEVOS

Téléphone :
04 50 88 41 61

Télécopie :
04 50 51 47 36

Courriel :
katia.devos1@ac-
grenoble.fr

Adresse
postale :

Cité administrative
7 Rue Dupanloup
74040 Annecy
Cedex

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des éléments mentionnés ci-dessous pour le règlement des factures relatives aux accidents du 1^{er} degré public de la Haute-Savoie (professeurs des écoles).

Consignes de la Direction Départementale des Finances publiques.

- noter sur la facture le numéro de SIRET (14 chiffres) et non le numéro d'identifiant
 - joindre à chaque demande de paiement le RIB ainsi que l'imprimé ci-joint de changement de Coordonnées bancaires pour suppression des Relevés d'identité bancaire anciens en cas de changement de RIB. Le numéro de RIB inactif doit être indiqué.
 - ne pas oublier de cocher sur la facture, la case « l'assuré n'a pas payé la part obligatoire ».
 - joindre une attestation de paiement ou une facture acquittée si la victime règle les frais.
 - joindre aux factures les prescriptions médicales (radio, pharmacie, kinésithérapie) à chaque demande de paiement
 - joindre aux factures les prescriptions médicales (radio, pharmacie, kinésithérapie) à chaque demande de paiement.
- Il est rappelé que les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge par l'administration. Merci d'établir la facture en conséquence.
- Les factures devront être transmises à la direction des services de l'éducation nationale de la Haute Savoie – au bureau des affaires médicales à l'attention de madame DEVOS Katia – 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX
- pour toutes réclamations relatives au paiement des factures, écrire par mail à l'adresse : katia.devos1@ac-grenoble.fr Toutes demandes de paiement incomplètes seront retournées aux prestataires de santé.

Je vous prie de croire, mesdames, messieurs les prestataires de santé, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice et par subdélégation
de la directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Savoie
La secrétaire générale de la direction des services
départementaux de l'éducation nationale

Anne ACLOQUE